DOCUMENT A CONSERVER

INONDATION
AVALANCHE
MOUVEMENT DE TERRAIN
SÉISME
MÉTÉOROLOGIQUE
NUCLÉAIRE
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

D.I.C.RI.M

Document d'**I**nformation **C**ommunal sur les

RISQUES MAJEURS

TARENTAISE avenir 2009/2015

Commune de Saint-Martin-de-Belleville

LE MOT DU MAIRE

La commune de Saint-Martin-de-Belleville comme bien d'autres communes de montagne, concentre une grande potentialité de risques majeurs qu'ils soient d'origine naturelle (inondations, avalanches, glissements de terrain...) ou technologique (nucléaire, transport de marchandises dangereuses).

Si notre commune n'est pas plus exposée qu'une autre, nous ne sommes pourtant pas à l'abri d'une catastrophe naturelle ou technologique majeure. Face à cette situation, notre rôle est de tout mettre en œuvre pour votre sécurité. Un plan communal de sauvegarde a donc été élaboré avec les services municipaux, en lien avec les élus, afin de s'organiser au mieux en cas de crise et assurer le jour « J » la protection et la mise en sécurité de la population.

Mais l'actualité nous rappelle combien nous devons rester humbles devant la puissance dévastatrice de certains phénomènes. Même si nous tenterons d'intervenir au mieux en cas de besoin, rien ne remplacera votre mobilisation et votre participation pour le bon déroulement des opérations de secours. La meilleure des préventions repose sur la conscience du risque, et la population doit être associée à la démarche.

Ce guide simple est destiné à vous sensibiliser sur les risques naturels ou technologiques, sur leurs conséquences et sur les mesures de sauvegarde que vous pourriez être amené à prendre pour vous en protéger.

Dans votre intérêt, **conservez-le précieusement**.

Informé et responsable, chacun d'entre vous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

Pour que chacun soit un acteur actif de sa sécurité, et de celle des autres.

André PLAISANCE,
Maire de la commune de
Saint-Martin-de-Belleville

Pour en savoir plus

Le site Internet de la commune
DICRIM, document d'information communal sur les risques majeurs, téléchargeable
www.mairie-smb.com
Plan d'indexation en Z (Piz), **consultable en mairie**

IRMA
Institut des Risques MAjeurs
15, rue Eugène Faure - 38000 Grenoble
Tél. 04 76 47 73 73
www.irma-grenoble.com

Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
Portail Internet du ministère dédié à la prévention des risques majeurs :
www.prim.net

Préfecture de la Savoie
Information et prévention des risques en Savoie
www.savoie.pref.gouv.fr

SOMMAIRE

MOT DU MAIRE EN SAVOIR PLUS 2

LE RISQUE MAJEUR 3

L'ALERTE 4

LES BONS RÉFLEXES 5

EN CAS DE RISQUE MAJEUR 6-7

RISQUE INONDATION 8-9

RISQUE AVALANCHE 10-11

RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 12-13

RISQUE SISMIQUE 14

RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE 15

RISQUE NUCLÉAIRE 16

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES 17

DONNER L'ALERTE EN CAS D'URGENCE 18

NOTES 19

Le risque MAJEUR

Le risque majeur se définit comme UN ÉVÈNEMENT BRUTAL ET LE PLUS SOUVENT IMPRÉVU, d'origine naturelle ou technologique, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'aléa

L'enjeu

Le risque

L'ALERTE

En cas d'évènement grave, l'alerte et l'information de la population relèvent de la responsabilité de l'État et des maires.

À l'heure actuelle, la commune de Saint-Martin-de-Belleville utilise les moyens suivants :

- Les **hauts parleurs mobiles** installés sur des véhicules, capables de diffuser le signal national d'alerte et des consignes de sécurité
- Le **porte à porte organisé** (relais d'alerte dans chaque hameau)
- Les messages sur les **panneaux à messages variables**
- Les **radios** (103.9 France Bleu Pays de Savoie, 101 Virgin Radio en saison d'hiver et d'été) ou **télévisions**

LES BONS RÉFLEXES !

Ce qu'il faut faire...

- **Mettez vous à l'abri :**
  Entrez dans le bâtiment le plus proche, de préférence dans une pièce sans fenêtre, munissez-vous d'une radio et attendez les consignes avant de ressortir. Si vous êtes en voiture, garez-vous et entrez dans le bâtiment le plus proche. Il s'agit de vous protéger physiquement. Dans le cas **d'un séisme, la mise à l'abri se fait à l'extérieur, loin des bâtiments.**

- **Écoutez la radio 103,9 France Bleu Pays de Savoie (ou éventuellement 101 Virgin Radio)**
  Vous pourrez connaître la nature du danger, son évolution ainsi que les consignes de sécurité à suivre. Munissez-vous d'une radio à piles, l'électricité peut être coupée.

- **Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités :**
  Réunissez vos papiers d'identité, vos effets personnels indispensables (médicaments, lunettes…), de l'eau, des vêtements appropriés, lampes de poche, couvertures. Pensez à vos voisins qui sont seuls et non autonomes (personnes âgées, handicapées…).

- **Coupez le gaz et l'électricité :**
  Pour éviter les risques d'explosion ou de court circuit.

… et ne pas faire !

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école :**
  Les enseignants les mettront en sécurité grâce à leur Plan Particulier de Mise en Sûreté qui organise la sécurité des enfants dès la réception de l'alerte, et ce jusqu'à l'arrivée des secours. Vous ne feriez qu'encombrer les voies de circulation, vous exposer ou les exposer au danger inutilement.

- **Ne téléphonez pas :**
  Tous les renseignements vous seront fournis par la radio. Libérez les lignes pour les secours, qu'il s'agisse du téléphone fixe ou du portable.

Qui fait quoi
EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

1 Un camion transportant des produits chimiques s'est renversé à proximité du centre de la commune. Une fuite pourrait engendrer un nuage toxique ou une explosion…

7 Les radios diffusent les consignes de sécurité. Mettez-vous à l'abri en attendant la levée de l'alerte, ou en vue d'une évacuation si elle est nécessaire.

6 Les enfants à l'école sont mis en sécurité. Le personnel scolaire a réalisé un Plan Particulier de Mise en Sûreté, afin de faire face à une situation de risque.

2 Les services de secours et de sécurité interviennent sur le lieu de l'accident. Le Maire est Directeur des Opérations de Secours, il assure la coordination des opérations.

3 Il déclenche si besoin son Plan Communal de Sauvegarde et assure avec son équipe les mesures de protection de la population. Son poste de commandement est installé en mairie.

4 Les services municipaux sont organisés avec des missions très précises qu'elles soient d'ordre techniques (logistique, circulation…) ou de soutien (hébergement, ravitaillement).

5 Si le sinistre dépasse les capacités techniques de la commune, ou s'il touche plusieurs communes, le Préfet devient Directeur des Opérations de Secours. Il déclenche le plan ORSEC ou un autre plan d'urgence (Plan Rouge…).

Illustration : Laura Broissand

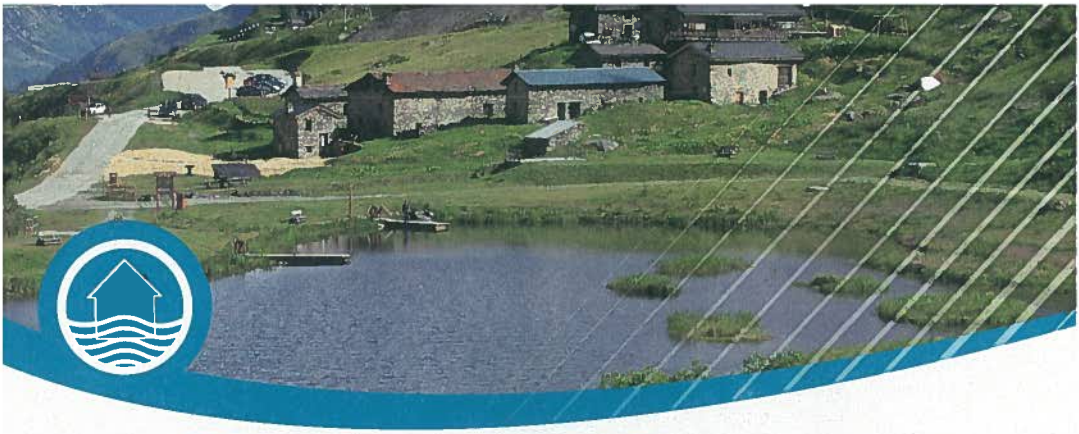

Le risque INONDATION

Le Doron des Belleville et les nombreux ruisseaux qui parcourent notre commune peuvent provoquer des inondations importantes et causer de nombreux dégâts (zones habitées, routes, etc.)

Ces crues torrentielles sont provoquées par des précipitations orageuses, intenses et brutales. Elles sont redoutables par leur soudaineté et peuvent engendrer des coulées de boue importantes.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Le 5 mai 1999 et le 15 octobre 2000,

Le ruisseau des Terrets à Saint-Marcel sort de son lit au niveau du passage de la route départementale. Il inonde plusieurs caves, obstrue les canalisations et recouvre la route de sable et de galets.

Mai 2008

Le Doron de Belleville, village des Bruyères

(Photo ci-contre)

A SAVOIR !

L'entretien des cours d'eau est à la charge des propriétaires riverains pour les cours d'eau non domaniaux (art L215-14 du Code de l'Environnement). Ils doivent ainsi enlever régulièrement les embâcles et débris qui empêchent le bon écoulement des eaux et entretenir les berges du cours d'eau, dans le respect des milieux aquatiques.

LES BONS RÉFLEXES

Consignes générales

Restons au sec !

La prise en compte du risque dans l'aménagement

Un des meilleurs moyens de prévention est d'éviter d'urbaniser les zones les plus exposées. Le **PIZ** (Plan d'indexation en Z) est un document informatif qui permet de prendre en compte les risques naturels dans l'aménagement. Pour les zones exposées, il peut prescrire ou recommander la mise en œuvre de protections individuelles ou collectives adaptées en fonction de l'intensité du phénomène redouté et de l'efficacité des ouvrages de protection existants.

Ce document est consultable en Mairie.

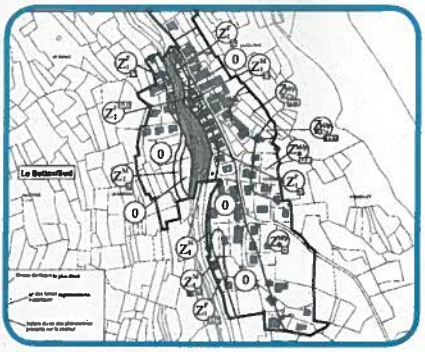

Consignes spécifiques

En cas d'annonce de risque de crue

- **Mettez hors d'eau le maximum de vos biens et les produits polluants (engrais, produits de nettoyage, pesticides...).**
- **Fermez toutes les ouvertures et installez des protections temporaires, pour ralentir la pénétration de l'eau et limiter les dégâts.**

Pendant la crue

- **Abritez-vous dans les étages, sans prendre l'ascenseur avec une réserve d'eau potable.**

Après l'inondation

- **Attendez les consignes pour boire l'eau du robinet.**
- **Aérez et nettoyez les pièces.**
- **Ne branchez le gaz et l'électricité que si votre installation est bien sèche.**

Pour l'existant

Les travaux de protection

Les berges du ruisseau traversant les Granges ont été **confortées** afin de protéger le hameau.

Le ruisseau des Terrets, Saint-Marcel, a quant à lui nécessité **plusieurs aménagements** : au niveau de la traversée de la route afin de permettre le passage d'une crue centennale, et sur les terrains en amont, remodelés pour **éviter les divagations du cours d'eau en cas de crue.**

Enfin des travaux de requalibrage du lit du Doron ont été réalisés en 2009 afin de contenir la crue centennale entre les berges et **protéger** ainsi **le village du Bettex.**

L'entretien des ouvrages et des berges

Les services municipaux procèdent régulièrement à l'entretien et au curage des ouvrages afin de garantir leur efficacité. De même, les abords et le lit des ruisseaux sont périodiquement nettoyés pour éviter la formation d'embâcles lors des crues.

Le risque AVALANCHE

À chaque chute, la qualité de la neige varie.

Une fois déposée, cette neige évolue sous l'effet de son poids, du vent, de la température. Ces facteurs peuvent contribuer entre autres à la déstabilisation du manteau neigeux et provoquer une avalanche.

Les dégâts peuvent être provoqués par un effet de souffle (aérosol) et/ou par un écoulement de neige dense.

La commune compte sur son territoire plusieurs couloirs d'avalanches identifiés au travers de la Carte de Localisation des Phénomènes Avalancheux (CLPA).

Certaines zones urbanisées peuvent être concernées, notamment les secteurs du Gébroula, du stade de slalom et le quartier des Balcons à Val Thorens.

Un système de protection a été mis en place notamment avec **l'installation de 38 râteliers et de gazex** dispersés sur la pente arrière des bâtiments, et **un certain nombre de modifications** ont été apportées au bâti.

LES BONS RÉFLEXES

Consignes spécifiques

Si vous êtes à l'intérieur d'un bâtiment exposé :

- Fermez les volets.
- Écoutez la radio.
- Évacuez sur ordre.

Si vous êtes en voiture :

- Respectez la signalisation si une route est coupée. Ne franchissez pas les barrières.
- Ne stationnez pas en zone de risque d'avalanche.

ÉVÈNEMENT MARQUANT

Du 25 au 28 janvier 1999

Une perturbation de Nord Ouest accompagnée de vents forts accumule 90 cm de neige à Val Thorens. Plusieurs coulées se produisent le 28 janvier. Un autocar est poussé à l'entrée de la station, puis vers 23 h, une plaque de neige se détache au-dessus de la piste de retour du Stade de slalom et atteint le parking du Club Hôtel.

Une demi-heure plus tard, une deuxième coulée heurte la façade orientale de ce même bâtiment. La violence du choc est ressentie dans tout l'immeuble. L'avalanche brise plusieurs fenêtres et la neige entre dans les coursives des trois premiers niveaux.

Les dégâts sont minimes car les murs intérieurs et les portes des studios ont résisté.

Aucune victime n'est à déplorer fort heureusement.

Les mesures de prévention dans la vallée des Belleville

La prise en compte du risque dans l'aménagement (limitation de l'extension des habitations exposées, renforcement des façades...) est là encore la mesure de prévention numéro 1 !

Pour l'existant, la commune a installé des ouvrages de protection : certains couloirs sont donc équipés de filets, râteliers, digue paravalanche... Certains secteurs sont reboisés, notamment les versants qui surplombent la route départementale 117.

La commune dispose également d'un Plan d'Intervention pour le Déclenchement préventif des Avalanches (PIDA) pour la protection du domaine skiable et des routes.

Râteliers (PIDA)

RAPPEL !

Si vous êtes en ski hors piste ou de randonnée, cette pratique comporte des risques :

Avant :

Informez-vous des conditions neigeuses, demandez l'avis des professionnels (pisteurs, moniteurs, guides) et équipez-vous d'un matériel de secours (DVA, pelle, sonde, RECCO, sac airbag)

Drapeau jaune → **Risque faible**

Drapeau à damier jaune et noir → **Risque marqué à fort**

Drapeau noir → **Risque très fort**

Pendant :

Fuir latéralement, essayer de nager, former une poche d'air

SAVOIR !

Chaque année, une trentaine de personnes décède dans des avalanches. La plupart lors d'une activité de loisirs (hors piste, ski de randonnée, alpinisme...)
En savoir plus sur la prévention : www.anena.org

Le risque
MOUVEMENT DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol ; il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme.

Sur la commune de Saint-Martin-de-Belleville, on distingue des glissements de terrain, des affaissements et des chutes de blocs.

Risque de glissement de terrain

Ils se produisent généralement suite à une saturation des terrains en eau (sources, fortes précipitations, fonte des neiges brutale). Les secteurs les plus à risque sont ceux en forte pente (abords des routes notamment) ou plus humides.

Le secteur des « Chapelles » est particulièrement concerné.

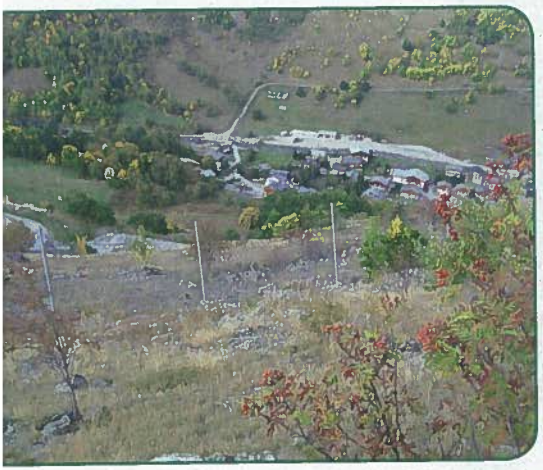

Risque d'effondrement ou d'affaissement

Le contexte géologique de la vallée des Encombres (présence de gypse) conjugué à l'infiltration de l'eau dans le sol contribuent à la formation de cavités dans le sous-sol et donc à de possibles affaissements.

A SAVOIR !

De nombreuses anciennes mines de charbon parcourent certains secteurs de la commune et fragilisent les terrains et falaises.

Risque de chute de blocs

L'évolution des falaises et des versants rocheux (gel/dégel, géologie…) engendre des chutes de pierres ou de blocs. Ce risque concerne principalement les hameaux du Bettaix et de Praranger, ainsi que la route départementale 117 reliant Praranger aux Menuires.

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS

Au début des années 1980,
Un important glissement de terrain emporte la chaussée de la route départementale et se propage jusqu'en amont du Bettaix.

Le bourrelet frontal de la masse déplacée est encore visible aujourd'hui.

Le 19 mars 2002,
D'importantes chutes de rochers se produisent sur la route départementale entre les Menuires et Val Thorens, endommageant un véhicule. L'événement justifiera l'évacuation de 58 personnes par mesure de précaution, et la circulation sera très fortement pertubé sur cet axe routier pendant plusieurs jours.

D'importants travaux de confortement et de protection ont permis de réduire le risque dans ce secteur.

(Photos ci-contre)

Les mesures de prévention

La prévision des mouvements de terrain est très difficile.

Avant la construction de nouveaux bâtiments, des études géologiques sont entreprises et préconisent des mesures de protection constructives.

Plusieurs dispositifs de protection, associant **filets pare-blocs et ancrages en paroi**, sont installés pour **sécuriser des zones exposées aux chutes de blocs.**

Pour les glissements de terrain et les affaissements, l'eau est l'ennemi numéro un. La maîtrise de celle-ci est assurée par l'entretien des buses, caniveaux, collecteurs publics ou privés, drains...

LES BONS RÉFLEXES

Consignes spécifiques

- **Éloignez-vous immédiatement de la zone dangereuse**

Après l'évènement :

- **Évacuez les locaux touchés**

Le risque SÉISME

Les séismes alpins trouvent leur origine dans l'affrontement des plaques tectoniques : la plaque africaine pousse la microplaque adriatique qui, elle-même, rentre en collision avec la plaque eurasienne.

La vallée de la Tarentaise est soumise à une activité sismique fréquente mais modérée en magnitude. La commune de Saint-Martin-de-Belleville est classée en zone de sismicité 3 (aléa modéré).

Les mesures de prévention

Si les mécanismes des séismes sont aujourd'hui mieux connus, ils demeurent encore un phénomène imprévisible.
Seules des mesures de prévention peuvent, par conséquent, être mises en œuvre :

- sensibilisation de la population,
- application de règles parasismiques pour les constructions, nouvelles ou existantes, afin de réduire la vulnérabilité du bâti.

LES BONS RÉFLEXES

Consignes générales

Consignes spécifiques

Pendant la première secousse

- Restez là où vous êtes.
- À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou un mur porteur, éloignez-vous des fenêtres.
- À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments, des fils électriques ou de tout ce qui peut tomber.

- En voiture, arrêtez-vous et attendez la fin des premières secousses avant de sortir.

Après la première secousse

- Méfiez-vous, des répliques peuvent se produire.
- Après un séisme important, évacuez les immeubles par les escaliers.

À SAVOIR !

La force du séisme ou magnitude se mesure en indice sur l'échelle de Richter. L'intensité est quant à elle, associée au lieu d'observation et aux dégâts générés, elle est définie depuis 2000 par l'échelle EMS 98 (European Macroseismic Scale 1998).

DIX SECONDES D'ANGOISSE

Le séisme d'Annecy en 1996

Les risques MÉTÉOROLOGIQUES

Orages, vents violents, importantes chutes de neige… sont autant de risques météorologiques qui peuvent affecter la commune de Saint-Martin-de-Belleville, à l'image des violentes rafales de vent qui avaient endommagé le toit du Kaya le 23 juillet 2009 *(photo ci-dessus)*.

Afin d'anticiper les conséquences de ces phénomènes, Météo-France diffuse une carte de vigilance qui signale si un danger menace le département dans les prochaines 24 heures.

Il existe quatre couleurs (vert, jaune, orange rouge) pour quatre niveaux de vigilance.

Dès le **niveau orange**, qui prévoit un phénomène dangereux de forte intensité, les pouvoirs publics s'organisent pour réagir : mise à l'abri des éventuels campeurs installés sur la commune, annulation des manifestations en plein air, sablage et salage des routes en hiver…

Jouez la prudence, informez-vous !

- Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les médias ou par tél au 32 50
- Dès le niveau orange, **suivez les conseils de comportements.**
- Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête… ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée…

À SAVOIR

Les risques météorologiques

- vent violent
- avalanche
- pluie/inondation
- canicule
- orages
- grand froid
- neige/verglas

Le risque ACCIDENT NUCLÉAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel engendrant des risques d'irradiation (exposition à un champ de rayonnements radioactifs) ou de contamination (contact avec une source radioactive par inhalation ou ingestion).

Les conséquences pour la santé de l'individu dépendent de la dose absorbée.

Les centrales les plus proches de Saint-Martin-de-Belleville sont à plus de 100 km (Ain, Drôme, Isère), mais il faut en tenir compte. Un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

Les mesures de prévention

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan de distribution de pastilles d'iode. **L'absorption préventive ou aussi précoce que possible d'un comprimé d'iode stable** sature la glande tyroïde et prévient ainsi les risques de cancer notamment chez les enfants. Des pastilles d'iode seraient donc distribuées à la population de moins de 25 ans et à toutes les femmes enceintes.

A SAVOIR !

Des comprimés seront directement distribués dans les écoles, crèches et garderies.

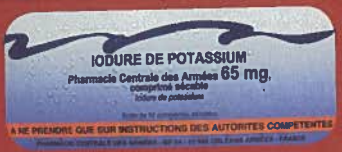

LES BONS RÉFLEXES

Consignes générales

Consignes spécifiques

- **Fermez et bouchez les entrées d'air** (portes, fenêtres et aérations)

- **Les personnes sensibles à l'iode radioactif** (moins de 25 ans et femmes enceintes) **sont invitées à se rendre dans le centre de distribution de pastille d'iode le plus proche.**

→ ***En saison :***

- Gymnase du chef-lieu pour les villages
- Centre sportif des Menuires
- Centre sportif de Val Thorens

→ ***En inter-saison, la distribution sera assurée dans les trois groupes scolaires (Saint-Martin, Praranger et Val Thorens)***

Le risque
TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Les matières dangereuses sont des substances ou objets présentant un danger pour la santé, la sécurité, les biens ou l'environnement.

Leur transport est plus important le long des grands axes de circulation, mais un accident peut cependant arriver n'importe où, du fait des besoins domestiques : livraison d'hydrocarbure dans les stations services, de fioul et de gaz chez les particuliers…

Les mesures de prévention et réglementation

La circulation des matières dangereuses par voies routières et ferroviaires est réglementée par des accords européens, elle peut aussi être régulée par un arrêté du préfet ou du maire. La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur le véhicule, permettant ainsi aux services d'intervention de connaître immédiatement la dangerosité du produit et le risque induit.

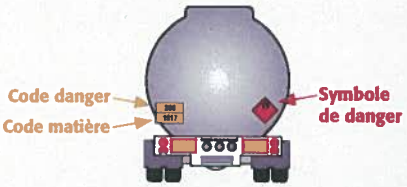

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT :

Relevez si possible les numéros sur la plaque orange à l'avant ou à l'arrière du camion, ainsi que le pictogramme qui affiche le symbole du danger principal, pour permettre aux secours d'identifier les produits.

Éloignez-vous le plus rapidement possible.

ALERTEZ LES SECOURS AU 18 OU 112

LES BONS RÉFLEXES

Consignes générales

Consignes spécifiques :

- **Fermez et bouchez les entrées d'air (portes, fenêtres et aérations),**
- **Arrêtez le chauffage, la climatisation, la ventilation, pour limiter la pénétration des produits toxiques dans votre abri.**

Ne fumez pas et évitez toute flamme ou étincelle (danger d'explosion)

Donner l'ALERTE en cas d'urgence

Les numéros

- SAMU - urgences médicales (cas médicaux graves) 15
- Pompiers - Incendies, accidents et urgences médicales, premiers secours 18
- Police Gendarmerie – sécurité, ordre public 17
- Numéro d'appel urgence européen 112
- Centre anti poison 04 72 11 69 11

Le message

- Gardez votre calme et téléphonez au numéro d'urgence approprié
- Transmettez un message clair et complet :
  - Déclinez vos nom et prénom et précisez le numéro de téléphone d'où vous appelez
  - Indiquez la nature de l'accident et les risques éventuels persistants
  - Précisez le lieu précis de l'accident, l'état et le nombre de victimes
  - Précisez les premiers gestes effectués
- Sauf instruction contraire, ne raccrochez pas.

En cas de danger ou d'alerte

Consignes à respecter

- **Abritez-vous**

- **Écoutez la radio** France Bleu Pays de Savoie 103.9 (éventuellement Virgin Radio 101)

- **Coupez le gaz et l'électricité**

- **Tenez-vous prêt à évacuer à la demande des autorités**

- **N'allez pas chercher vos enfants à l'école**

- **Ne téléphonez pas**

Pour donner l'alerte si vous êtes témoin d'un accident

- Pompiers : 18 ou 112
- Samu : 15 ou 112
- Police nationale : 17
- Mairie de Saint-Martin-de-Belleville : 04 79 08 96 26